

Le CESE s'est prononcé sur l'agriculture familiale

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 09/12/2014

Saisine liée : L'AGRICULTURE FAMILIALE

Séance plénière du 9 décembre

Avis présenté par Mme Martine Laplante, au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation présidée par M. Joseph Giroud

Selon la FAO, plus de 500 millions d'exploitations agricoles dans le monde relèveraient de l'agriculture familiale, identifiée par l'origine de la main d'œuvre, la maîtrise des moyens de production et du foncier, ainsi que le libre choix des productions et des pratiques culturales. Cette large définition conduit à parler non pas d'une mais des agricultures familiales, en excluant celles dont les acteurs directs sont des entreprises ou des investisseurs. Dans le monde, les très petites exploitations sont majoritaires (72% font moins d'1 ha), mais les disparités sont saillantes.

Les exploitations des pays de l'OCDE ont été transformées par la mécanisation, les intrants, l'agrandissement, les innovations agronomiques et la structuration des filières. En revanche, dans de nombreux pays en développement, de telles évolutions n'ont pas eu lieu.

En France, depuis le début des années 1960, différents leviers ont été actionnés pour augmenter de manière significative la production agricole (politique foncière, nouveaux statuts, prêts bonifiés...) parallèlement aux progrès techniques. L'action des pouvoirs publics a été relayée par les organisations d'agriculteurs. La PAC, largement conditionnée par les règles du commerce international, a progressivement substitué le système des prix garantis par des soutiens financiers à la production, puis par des aides découplées.

Au-delà des gains de productivité ainsi obtenus, de profonds changements dans la nature des productions, mais aussi en termes de diminution d'emplois, d'exode rural et de structures des exploitations ont été observés. Enfin, l'intensification de l'agriculture a eu des impacts environnementaux et sanitaires.

Confrontées à une compétition croissante, les agricultures familiales sont menacées, notamment par l'arrivée de puissants investisseurs à la recherche d'une rentabilité immédiate. Entraînées dans une course à la baisse des prix et soumises à l'instabilité des cours mondiaux, elles subissent une forte pression foncière et sont contraintes de s'endetter si elles veulent investir. De plus, l'accès aux semences représente désormais une charge financière significative. Enfin, les Etats ont progressivement perdu les moyens de protéger leurs agricultures familiales.

Pourtant, elles présentent de nombreux atouts en matière de lutte contre la sous-nutrition et la pauvreté dans le monde : elles fournissent 80% de l'alimentation et occupent près de 40% de la population active, alors que les autres secteurs n'offrent pas suffisamment de débouchés pour les populations contraintes de délaisser leurs terres. Elles participent aussi à la valorisation et à la protection des ressources naturelles et des paysages. Elles contribuent enfin au développement économique des territoires en favorisant la création de circuits courts et le maintien des services publics.

Avis voté en séance plénière le 9 décembre : 174 votes pour ; 1 vote contre, 5 abstentions

Martine Laplante, la rapporteur, est présidente des Amis de la terre Limousin et ancienne présidente des Amis de la terre France.

Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, où elle représente le groupe environnement et nature.

